

**MOTIVATION DE LA DÉCISION PRISE SUITE A LA CONSULTATION DU PUBLIC
sur le projet du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023-2029 pour le
département de la Charente-Maritime**

La présente consultation du public concernait le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023-2029 pour le département de la Charente-Maritime.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) est un document d'orientation de la pratique de la chasse réalisé au niveau départemental, par la fédération départementale des chasseurs en concertation avec les acteurs du territoire.

Le SDGC 2017-2023 a été approuvé par le Préfet le 16 août 2017 pour une durée de 6 ans.

Le renouvellement du SDGC a été réalisé sur la base d'un diagnostic des mesures mises en place depuis 2017 et d'une phase de concertation importante avec les acteurs de la chasse et du territoire. Les dispositions qu'il contient s'imposent à tous les chasseurs, les contrevenants s'exposant à des sanctions pénales.

Le nouveau SDGC pour la période 2023-2029 s'inscrit dans la continuité de l'ancien schéma et propose par grandes thématiques les orientations et les actions à mettre en place, un calendrier de travail et des critères de suivi. Parmi les grandes orientations sont mises en avant la sécurité et la formation, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec la mise en place de la contribution territoriale et la communication.

A la suite de l'avis favorable formulé en CDCFS le 31 octobre 2023, la phase de consultation du public s'est déroulée du 19 janvier 2024 au 8 février 2024.

18 avis favorables dont certains avec remarques ont été formulés, 3 avec des remarques sans avis et aucun avis défavorable. Les remarques ont porté sur la sécurité à la chasse, le lâcher du petit gibier et l'agrainage. Certaines remarques concernent des spécificités propres aux ACCA et ne concernent pas le document mis en consultation. Aucune remarque n'est de nature à remettre en cause le document.

Considérant les éléments apportés dans le rapport de synthèse, l'approbation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023-2029 pour le département de la Charente-Maritime est proposée sans modification.

Le 22 février 2024

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,

Le Chef du Service Eau, Biodiversité
et Développement Durable

Yann FONTAINE